

Le mot du maire,

Durant cette année 2023, beaucoup d'évènements ont pu être organisés grâce à vous, grâce aux associations, grâce à l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux. Je tiens par ces quelques mots à vous remercier chaleureusement.

Des projets ont vu le jour et certains ont été concrétisés. J'associe à ces différentes réalisations comme aux autres antérieures et à venir, les adjoints, les membres du conseil municipal et tous ceux qui ont permis de les mener à bien.

Je vous souhaite une excellente année 2024, que vous puissiez profiter des moments qui rempliront votre année d'une multitude de bonheurs avec vos familles et vos amis.

« Il ne faut pas avoir peur du bonheur, c'est simplement un bon moment à passer » : Romain Gary

Bernard BATISSON



Epicerie « Chez Germaine »



et aujourd'hui.

Voirie :

Travaux effectués en 2023, tranche ferme :

- Reprise de la route communale depuis la départementale (garage communal) jusqu'au fer d'eau après le château d'eau, puis contournement de la croix des Rochilles.
- Mise en forme et revêtement de la voie communale desservant la maison Fritsch (Bessettes).
- Nivelage et compactage du chemin du Cheix .
- Terrassement, compactage et imprégnation sur le chemin de Valenchères, entre les maisons Chautard et Rage.
- Au Lac, revêtement sur 20ml du chemin vers la maison Coron.

Travaux prévus en 2023 qui seront effectués au printemps 2024 (tranche optionnelle), en raison des travaux d'enfouissement de lignes électriques :

- Reprise du chemin du Soleillant, depuis la départementale jusqu'à la maison Quattrociocchi, en passant par le point propre.

Le montant de ces travaux est de 49 828,80 euros TTC (tranche ferme) et de 9158,40 euros TTC pour la tranche optionnelle.

Ils sont subventionnés par :

- L'Etat (DETR) pour un montant de 10 502 euros.
- Le département (FIC) pour un montant de 20 542 euros.



De plus des travaux ont été réalisés sans subvention :

- Accès à la salle des associations : 3 477€ TTC
- Revêtement partie communale Valenchères : 2 754€ TTC
- Trottoir Raffiny, devant le restaurant (sera fait au printemps) : 9 451,72€ TTC, dont une partie sera prise en charge par le SCIE, suite à l'enfouissement des lignes ENEDIS.

Travaux prévus en 2024 :

- Marchand : chemin des Hivers
- Le Foyer : voirie à reprendre et fossés à prévoir
- Le Cheix : Revoir revêtement ?
- Les Côtes : Reprise depuis le bas de la bergerie jusqu'en haut du Hameau
- Bessettes : Pose de grilles et tuyaux pour l'évacuation des eaux pluviales.

Eglise (suite...) :

Nous avons lancé un appel d'offres pour l'étude de diagnostic pour la réfection de l'église.

Nous avons reçu trois architectes, et nous attendons leurs rapports.

Cimetière :

Les travaux d'aménagement dans le nouveau cimetière seront effectués au printemps par l'entreprise Dauphin TP pour un montant de 11 873,75€ HT, subventionné à 40% par le département (FIC) soit 4 749 euros.



Salle des associations :

Les panneaux acoustiques ont été posés et semblent efficaces.



Accessibilité :

Les travaux d'accessibilité de la salle communale et de la mairie ont pris du retard, ceux-ci vont finalement démarrer vers le 20 décembre (démolition) pour s'étaler jusqu'au printemps 2024.

La salle communale sera donc indisponible pour toute manifestation recevant du public, ne répondant plus aux normes de sécurité.

Nous espérons une réouverture au cours du mois de mai.

Le coût des travaux est de 60 650.97 euros HT

Coût du cabinet d'architectes : 1 350 euros HT

Coût du bureau de contrôles : 3 500 euros HT

Les travaux sont subventionnés par :

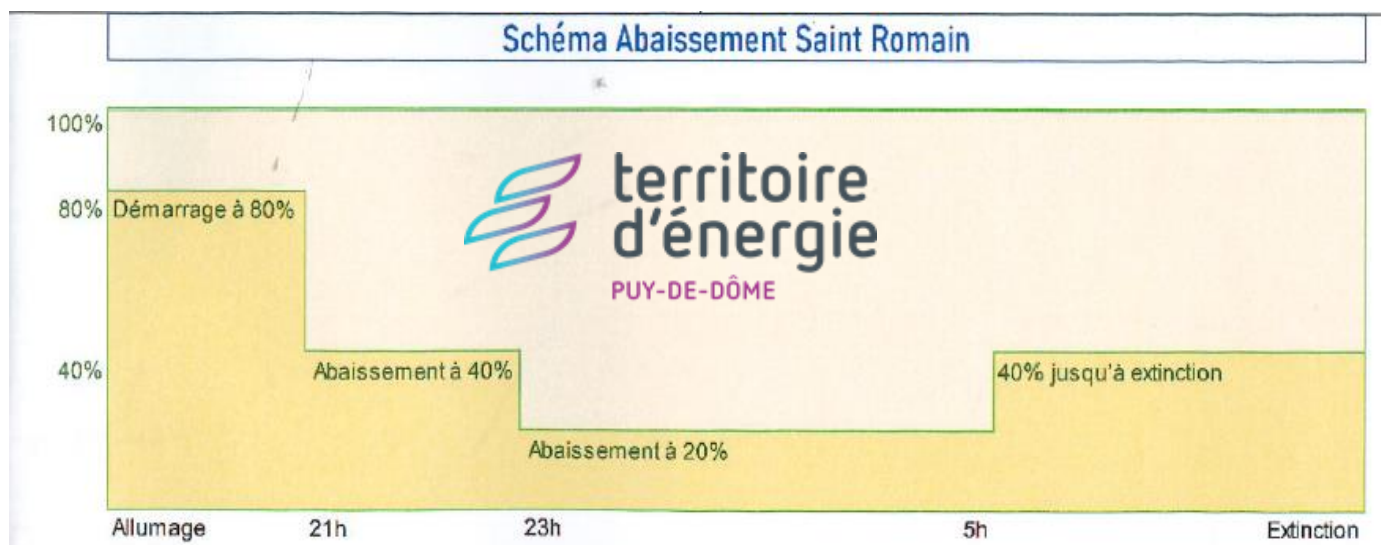
- l'Etat (DETR) pour un montant de 11 388 euros.

- le Département (FIC) pour un montant de 9 205 euros.



Eclairage public :

La rénovation de l'éclairage public se fera en 2024 : mise en place d'ampoules LED et d'horloges astronomiques pour une gestion de l'intensité lumineuse selon des horaires établis. Ceci permettra des économies et amènera un certain confort aux riverains.



Le montant de ces travaux est de 40 000€ HT subventionné à 50% par Territoire d'Énergie 63.

Multiple rural :

Suite à des problèmes de santé, les gérants du multiple, Corinne et Dominique cessent leur activité en fin d'année.

L'ensemble de l'équipe municipale souhaite remercier Corinne et Dominique pour leur investissement au sein de la commune, leur dynamisme et leur gentillesse. Nous leur souhaitons tous nos vœux de prompt rétablissement.

Nous avons donc fait paraître une annonce sur différents supports :

Annonce Location-gérance

Commune de Saint-Romain

Gérance d'un Multiple rural

La commune de Saint-Romain recherche un gérant pour son commerce Multiple rural (casse-crouste, bar- café, la licence IV est mise à disposition par la commune, point poste...), d'autres services pourront être créés. Situé au cœur du village et doté d'une belle terrasse et d'un espace vert au pied de l'église, le multiple est disponible à la location à partir de début d'année 2024, le loyer est de 120 euros TTC plus charges (chauffage, ordures ménagères, entretien chaudière), un appartement type F5 est disponible au-dessus pour un loyer de 390 euros TTC plus charges.

Il est vivement souhaitable que l'un des conjoints travaille à l'extérieur.

Dépôt des candidatures jusqu'au 30 janvier 2024.

Des entretiens seront prévus après étude des candidatures.

Envoyez votre cv, références et un projet pour le multiple rural à la mairie, 3 chemin du mont des rameaux 63 660 Saint-Romain ou saint-romain.mairie@wanadoo.fr

Contact : 04 73 95 42 56



Communalisation de section :

Afin de poursuivre l'aménagement du site de Raffiny, il est nécessaire de communaliser les parcelles appartenant aux sections de Raffiny et Le Soleillant, rive droite de l'Ance. L'aménagement prévu est à l'étude. Il s'agit de sécuriser le sentier qui longe la rivière et de nettoyer et agencer la grande plateforme afin d'en faire un lieu de promenade en famille. En aucun cas ce sera un parking à caravanes ou camping-cars.

Annnonce de communalisation :

Le conseil municipal de Saint-Romain (63660), suite à la séance du 17 novembre 2023, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer la procédure de communalisation de la section du soleillant et de Raffiny, et de la section du soleillant, dans un objectif d'intérêt général, et d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. La délibération est affichée en mairie pendant 2 mois, durée pendant laquelle les membres de la section pourront présenter leurs observations.

Pour plus de précisions sur les parcelles concernées, il faut passer en mairie pour consulter la délibération.

Recensement :

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

- **Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

OBJECTIF CITOYEN
Le parcours de citoyenneté

www.defense.gouv.fr/jdc

Si vous avez eu 16 ans et n'avez pas encore fait la démarche, ou si vous allez avoir 16 ans en 2024, n'oubliez pas de venir à la mairie afin d'établir l'attestation de recensement. Elle vous sera nécessaire plus tard.

Facturation de l'eau :

La facture d'eau 2023 va bientôt arriver !!!
Pensez au prélèvement automatique pour 2024, les documents d'adhésion sont disponibles en mairie ou par mail.



Composteurs :

Les composteurs ne sont pas des poubelles !!
Des déchets sont fréquemment trouvés dans les composteurs du cimetière.
Les composteurs ne doivent contenir que des végétaux, fleurs ou terre.
Les sacs, pots plastiques et autres doivent être déposés dans les bacs du point propre situé juste au-dessus du cimetière.
Merci d'être vigilant.



Par contre, le composteur du bourg fonctionne bien, le compost réalisé est disponible en libre-service pour les habitants dans un container au garage communal avec l'affiche « compost disponible ».



Attention : Les fêtes de fin d'année approchant, ne déposez pas vos coquilles d'huitres dans le composteur, elles sont trop longues à se décomposer !!!!

Agents communaux :

Suite à l'achat de matériels, nos agents effectuent de plus de plus de travaux.
Aussi, et à sa demande nous avons décidé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de Philippe LACOUR de 17,5 h à 24,5 heures, à partir du 1^{er} décembre 2023.

Noël des aînés :

Cette année, nous comptons 53 habitants de 70 ans et plus.
Comme d'habitude, nous leur proposons de choisir entre un repas au « Pont de Raffiny » ou un colis de douceur. 29 personnes ont choisi le repas, contre 24 pour le colis.

Cette année, suite aux problèmes de santé de Corinne, les colis sont préparés par la cave Roure de Craponne.

Commande groupée de fioul :

Nous continuons la commande groupée de fioul pour l'année 2023 chez GEDIMAT. Nous vous proposons de faire cette démarche plusieurs fois dans l'année aux dates suivantes :

15 janvier 2024

15 mars 2024

01 juin 2024

01 octobre 2024

Si cela vous intéresse, merci de contacter Patricia Chartiot au 07-88-26-95-19 de 8h à 20h.

Etat civil :

Naissance : néant

Mariage : Laurine RAGE et Gaëtan ANDRIEUX, le 17 juin 2023

Décès : Mme Nadine LEDDA, le 23 mai 2023

Mr Daniel GENATIO, le 7 juin 2023

Mme Marie-Jo ROCHETTE, le 19 juin 2023

Il est conseillé aux nouveaux arrivants de se présenter en mairie, afin de faciliter les démarches administratives.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

ACAAP :

L'année 2023 a été riche en événements. Outre le fougat en juin et le traditionnel salon d'arts en août, l'ACAAP a proposé en juillet un concert en l'église de Saint Romain, que le public a grandement apprécié. Nous envisageons de poursuivre cette activité l'année prochaine. Une sympathique marche a clôturé en octobre les activités de cette année.

La saison 2024 ouvrira le vendredi 28 juin sur notre « faux fougat », auquel sont conviés tous les habitants de Saint Romain pour un moment convivial et festif, et qui aura lieu pour la première fois sur le terrain de pétanque au-dessus de la mairie. Nous espérons vous y voir nombreux.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très heureuses fêtes de fin d'année et beaucoup de joie pour l'année qui vient.

Danielle WOHRER LASSEAU

Comité des FETES :

En début d'année, j'ai pris la présidence du comité des fêtes.

Nous avons organisé le 25 février, une soirée choucroute, ainsi que les 15 et 16 juillet, la traditionnelle fête d'été.

Ces manifestations ont rencontré un franc succès, grâce à toute l'équipe très dynamique qui m'entoure.

Le 13 octobre, le comité des fêtes, avec le soutien des chasseurs, a mis en place une buvette lors du passage de la finale des rallyes au Lac, le public était au rendez-vous.

Comme toutes les années, le comité des fêtes a besoin de volontaires pour donner de leur temps et/ou de leurs idées afin de perdurer. Nous comptons, donc, sur vous pour nous rejoindre et venir passer de bons moments ensemble.

L'assemblée générale du comité aura lieu le 12 janvier à 20 heures, dans le bar de la salle communale. Toute nouvelle adhésion est la bienvenue.

Les Doigts de Fées :

Depuis le 19 septembre, les petites réunions d'un mercredi après-midi sur deux ont repris dans la bonne humeur, tricots pour certaines ou belote pour d'autres.

Notre assemblée générale a eu lieu le 11 octobre. Nous comptons 22 adhérents et c'est Patricia CHARTIOT qui remplace Annie GENATIO au poste de secrétaire. Chantal BEAUDOUX reste présidente et Pascale DUGAY trésorière.

Le mercredi 30 octobre, nous sommes allés nous régaler au « Pont de Raffiny ». Nous remercions encore les chasseurs, le chevreuil était vraiment très tendre.

Depuis le mois de novembre, nos gouters ont lieu à la salle des associations. Nous pensons très fort à Corinne et Dominique. Nous les remercions tous les deux pour tous les services et les bons moments passés à la « Terrasse du Sully ».

Les panneaux anti bruit ont été installés et paraissent assez efficaces. Merci à la mairie.

Au programme aussi : le 20 décembre, bûches de Noël et le 17 janvier, galettes des rois.

Merci au commerce « Les Sabots » pour l'exposition et la vente de nos créations.

Des sacs à pain réalisés par Patricia seront mis en vente à la boulangerie de Mr Sbeghen de Saint-Anthème. Merci à lui.

Nous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Pascale DUGAY

ON N'EST PAS SORTI DE L'AUBERGE :

L'aventure musicale du groupe se poursuit en cette année 2023.

Pascale, Manon, Chrystel, Patrick et Johan (+ Etienne au son et Arnaud à la contrebasse!) étoffent leur répertoire et continuent de parcourir les routes pour proposer des concerts.



Cette année nous a permis de rencontrer un nouveau public (Saint-Bonnet Le Chastel, La Chapelle-Agnon, Le Brugeron, Auberge du Col du Béal à 2 reprises, Usson en Forez, Saint-Anthème pour les dimanches matins en musique et le Téléthon...).

Une partie du groupe s'est cette année retrouvée en 1ère partie du Festival du Volcan de Monpeloux pour jouer les compositions du groupe Josoon (Johan et Chrystel + Manon et Gabin). Une très belle expérience...

Toujours très heureux de partager notre musique, On n'est pas sorti de l'auberge est déjà demandé pour la saison prochaine !

A VOS AGENDAS !

Le 2 MARS au restaurant THE MINISTRY OF FOOD à FEURS!

Chrystel CATALA

CHASSE :

La société de chasse ne nous a pas transmis de message.

Nous voulons toutefois remercier l'ensemble de ses adhérents pour leur forte implication dans la gestion de la buvette lors de l'épreuve spéciale de la coupe de France des rallyes, le 13 octobre dernier, en binôme avec le comité des fêtes.



Rappel :






Pour une meilleure gestion budgétaire, les demandes de subventions doivent parvenir à la mairie avant le 01^{er} mars avec le bilan de l'AG, bilan financier et projet pour 2024.

La commune souhaiterait mettre en lumière les entreprises, artisans, associations et artistes du territoire. Vous pouvez contacter la mairie pour rédiger ensemble un article sur vos activités qui sera publié sur le site internet de la commune et la page Facebook.

UN MOMENT DE DETENTE avec

Le « qui suis-je » de Claude

Réponse du précédent quiz :

	Fleur de sureau		Hémérocalle
	Mauve sylvestre		Plantain
	Serpolet		

Nouveau jeu : quelques plantes à inviter dans notre assiette :

	Ces petits fruits sont très bons en confiture ou en liqueur...si on prend le temps d'attendre les gelées pour les cueillir.		Autre fleur sauvage très commune, aux propriétés antitussives en tisane
	Ce petit arbuste doit son nom à un poisson, qu'on accompagnait d'une sauce faite de ses fruits ; on peut en faire également d'excellents crumbles.		Elle fleurit dès le printemps, elle a aussi des vertus antitussives, mais on peut également utiliser ses jeunes feuilles en salade, ou ses fleurs pour décorer un dessert.
	Ces fleurs très communes chez nous sont excellentes en tisane anti-inflammatoire		

C'EST DÉJÀ FINI

La photo mystère du précédent bulletin représentait le hameau du Montel.



Et celui-ci, le reconnaissez-vous ?



Réponse dans le prochain numéro

SECRETARIAT DE MAIRIE :

La mairie est ouverte au public :

- Le lundi après-midi de 14 à 18 heures
- Le mercredi matin de 9 à 12 heures
- Le jeudi après-midi de 14 à 18 heures

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous



04 73 95 42 56



Saint-romain.mairie@wanadoo.fr



Commune de Saint Romain 63660

Cette année, en raison des travaux d'accès à la salle communale et pour des raisons de sécurité, nous ne savons pas encore s'il sera possible de vous convier aux vœux de la municipalité. Nous vous informerons via le site internet, Facebook et par l'intermédiaire des conseillers.